

UNESCO

– PARIS 2019 –

***PROJET DE RESOLUTION POUR
LE GRAND PROGRAMME V.***

COMMUNICATION ET INFORMATION

RAPPORT DU SAINT-SIEGE

*Mgr Lucio Adrián Ruiz,
Secrétaire du Dicastère pour la Communication*

a. *La liberté d'expression, valeur essentielle de la coexistence sociale*

Depuis plus de 50 ans, le Saint-Siège soutient la liberté d'expression en tant que clé de la coexistence sociale (Concile Vatican II) ; il considère la communication comme un élément fondamental du bien commun et le droit à l'information, avec la liberté d'expression, comme des facteurs décisifs pour maintenir une vie sociale juste.

Pour que la liberté d'expression soit solide, elle doit porter en elle la corrélative responsabilité de la recherche, de la diffusion et du traitement de l'information. La liberté qui doit être promue et garantie doit tenir compte de la dignité des personnes impliquées dans le processus de communication, car que les droits d'expression et d'information trouvent leur limite dans la dignité de chaque personne.

b. *Liberté d'expression et droits fondamentaux*

Il est nécessaire de souligner les attaques actuelles contre les médias. Le fait d'assister à une époque où des journalistes sont assassinés fait non seulement de cette profession un exercice à haut risque, mais sape aussi à la racine le désir et le droit de connaître et de vivre dans la vérité. Il est essentiel pour une société informée de garantir la sécurité des acteurs de l'information.

c. *Liberté d'expression, droit au développement des médias et accès à l'information et au savoir à l'ère des BIG DATA*

Le développement de l'Intelligence Artificielle et des BIG DATA modifie radicalement l'accès et l'utilisation de l'information, notamment en ce qui concerne les données des personnes, en tant qu'individus et en tant que groupes. La masse d'informations, leur traitement et les connexions à grande vitesse permettent la prolifération de "fake news", de "deep fakes" et de "leaks", qui échappent à notre capacité de contrôle, en laissant les personnes sans défense dans le nouveau monde des réseaux.

Face à cela, le Saint-Siège encourage le respect scrupuleux de la personne humaine dans son intégrité, ce qui inclut la protection de ses données. En fait, la séparation des données et des personnes rend ces dernières des « sources de données » à traiter et à déduire. La régulation et la protection de ces processus constituent une partie inséparable du travail visant à assurer les droits d'expression ainsi que l'accès à l'information et au savoir. Nous concevons l'importance d'utiliser le concept de « caractère sacré des données », en tant que

concept transculturel, pour réclamer une protection de l'information des personnes qui évite toute manipulation directe ou indirecte, car la personne n'est pas séparable de ses données.

d. La Formation à la base

Il est essentiel d'accompagner la liberté d'expression d'une éthique assumée, d'un grand professionnalisme et de la capacité de répondre de la véracité de ce qui est publié. C'est pourquoi, dans l'acte même de proclamer des principes, il faut assurer la formation nécessaire dans les valeurs qui sont promues et leur corrélation avec ce qui est nécessaire pour le respect et le soin de la personne dont on parle et dont on l'informe.